

**Séance du 14 avril 2021**

---

<u>Date de convocation :</u> 08/04/2021	L'an deux mille vingt-et-un et le quatorze avril à 18 heures 00, Le Conseil Municipal de la Commune de Vabre, régulièrement convoquée, s'est réunie en session ordinaire au foyer de la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Françoise PONS (Maire)
<u>Nombre de Conseillers en exercice:</u> 15	<b>Sont présents:</b> Françoise PONS, Patrick PISTRE, Agnès CHEMSSEDDOHA, Michel PERALES, Michel CALS, Romain DECOURT, Christine GAILLARD, Didier GUY, Laurence JULIEN, Christophe MUR, Claude SALVETAT, Pierre-Jean SELLES, Aurore VAREILLES, Marie WILTORD RIBOULET
<u>Présents :</u> 14	
<u>Représentés :</u> 1	<b>Représentés:</b> Bernard MOULIN-RIBERPREY par Marie WILTORD RIBOULET
<u>Votants:</u> 15	

---

**Secrétaire de séance:** Aurore VAREILLES

---

Ordre du jour :

- Taux des taxes
- Budgets 2021 (Commune, Eau assainissement, SAP)
- Autorisation de contracter 2 emprunts (budget station-service & Eau assainissement)
- Création d'une régie de recette pour la station-service
- Présentation du circuit touristique avec QR code

Le compte rendu du conseil municipal du 25 mars 2021 est approuvé à l'unanimité

**N°DE 2021 029**

**Objet: instauration d'un huis clos**

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-18

Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroulera en totalité à huis clos aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L3131-12 du Code de la santé publique déclaré dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur.

Mme le Maire soumet le huis clos au vote.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'il se réunit à huis clos.

**N°DE 2021 030**

**Objet: vote des taux de fiscalité directe locale 2021**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- L'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant qu'à compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) 2020 du département (29.91%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de la TFPB de la commune serait de 49.81 % (soit le taux communal de 2020 : 19.90% + le taux départemental de 2020 : 29.91%).

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **décide** d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

\* Taxe foncière sur les propriétés bâties : 49.81%

\* Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 81.92 %

- **Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### **N°DE 2021 034**

#### **Objet: Budget station-service - souscription d'un emprunt de 100 000€**

Vu le budget annexe station-service de la commune de Vabre, voté et approuvé par le conseil municipal le 08/02/2021 et visé par la préfecture le 25/02/2021

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de souscrire auprès de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes ;

#### **Objet du financement "aménagement de la station service "**

**Montant : 100 000 €**

**Durée de l'amortissement : 20 ans**

**Taux : 0.88 % fixe**

**Périodicité : Trimestrielle**

**Mode d'amortissement : Progressif à échéance constante**

**Départ d'amortissement : jour du versement intégral des fonds**

**Frais de dossier : 150 €**

**Versement des fonds : en une fois**

- **s'engage** pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

- **Autorise** Mme le Maire à signer le contrat de prêt sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

#### **N°DE 2021 031**

#### **Objet: Service à la personne - budget annexe 2021**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif annexe « Service à la personne » de la commune de Vabre

- Vu le projet de budget primitif annexe « service à la personne » de la Commune de Vabre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve**, le budget primitif annexe « service à la personne » de la commune de Vabre arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- Sans section d'investissement

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 74 305.00 Euros**

**En dépenses à la somme de : 74 305.00 Euros**

- **Adopte** le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 500.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	72 550.00
65	Autres charges de gestion courante	55.00
022	Dépenses imprévues	200.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>74 305.00</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	60 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	14 305.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>74 305.00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT : néant**

**N°DE 2021 032**

**Objet: Eau et assainissement - Budget annexe 2021**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif annexe « Eau et assainissement » de la commune de Vabre

- Vu le projet de budget primitif annexe «eau et assainissement » de la Commune de Vabre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve**, le budget primitif annexe « eau et assainissement» de la commune de Vabre arrêté comme suit :

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 2 021 885.00 Euros**

**En dépenses à la somme de : 2 021 885.00 Euros**

- **Adopte** le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	100 500.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	40 000.00
014	Atténuations de produits	15 030.00

65	Autres charges de gestion courante	2 800.00
66	Charges financières	8 000.00
67	Charges exceptionnelles	3 000.00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	5 800.00
022	Dépenses imprévues	10 191.00
023	Virement à la section d'investissement	120 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 168.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>349 489.00</b>

#### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	137 740.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 338.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	183 411.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>349 489.00</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	130 000.00
23	Immobilisations en cours	550 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	733 303.00
020	Dépenses imprévues	97 003.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 338.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	133 752.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 672 396.00</b>

##### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	958 228.00
16	Emprunts et dettes assimilées	350 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	200 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	120 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 168.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 672 396.00</b>

**N°DE 2021 033**

**Objet: Commune - Budget primitif 2021**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 de la commune de Vabre

- Vu le projet de budget primitif de la Commune de Vabre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve**, le budget primitif de la commune de Vabre arrêté comme suit :

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 2 235 743.00 Euros**

**En dépenses à la somme de : 2 235 743.00 Euros**

- **Adopte** le budget par chapitre selon le détail suivant :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	362 466.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	461 905.00
65	Autres charges de gestion courante	83 850.00
66	Charges financières	7 000.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
022	Dépenses imprévues	59 441.00
023	Virement à la section d'investissement	350 000.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 325 662.00</b>

#### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	6 200.00
70	Produits des services, du domaine, vente	209 800.00
73	Impôts et taxes	239 432.00
74	Dotations et participations	400 927.00
75	Autres produits de gestion courante	25 005.00
76	Produits financiers	1.00
77	Produits exceptionnels	6 850.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	437 447.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 325 662.00</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	159 231.00
23	Immobilisations en cours	666 621.00
16	Emprunts et dettes assimilées	21 250.00
020	Dépenses imprévues	26 164.00

001	Solde d'exécution sect° d'investissement	36 815.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>910 081.00</b>

## RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	347 510.00
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	29 576.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	82 195.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	700.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	100.00
021	Virement de la section de fonctionnement	350 000.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>910 081.00</b>

### N°DE 2021 035

#### Objet: Budget eau et assainissement - souscription d'un emprunt de 350 000€

Vu le budget annexe Eau et assainissement de la commune de Vabre, voté et approuvé par le conseil municipal le 14/04/2021 et visé par la préfecture le 15/04/2021

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de souscrire auprès de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes ;

#### **Objet du financement "restructuration du réseau AEP"**

**Montant : 350 000 €**

**Durée de l'amortissement : 20 ans**

**Taux : 0.93 % fixe**

**Périodicité : Trimestrielle**

**Mode d'amortissement : Progressif à échéance constante**

**Départ d'amortissement : jour du versement intégral des fonds**

**Frais de dossier : 350 €**

**Versement des fonds : en une fois**

- **s'engage** pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

- **Autorise** Mme le Maire à signer le contrat de prêt sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

### N°DE 2021 036

#### Objet: Budget station service - acte constitutif d'une régie de recette

- Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

- Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

- Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

- Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 14/04/2021;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité , DECIDE

ARTICLE PREMIER - Il est institué une régie de recettes auprès du service Station-Service de la commune de Vabre

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à la Station-Service - Route de Castres – 81330 VABRE

ARTICLE 3 - La régie encaisse les produits suivants :

1. Vente de carburant

Compte d'imputation : 701

ARTICLE 4 - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1° : Carte bancaire ;

ARTICLE 5 - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques du Tarn.

ARTICLE 6 - L'intervention d'un mandataire a lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination.

ARTICLE 7 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 3 000.00 €.

ARTICLE 8 - Le régisseur est tenu de verser au comptable public le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7, et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 9 - Le régisseur verse auprès de l'ordonnateur de la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

ARTICLE 10 - Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 11 - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 12 - Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**N°DE 2021 037**

**Objet: Budget station-service - Vote de crédits supplémentaires**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :	DEPENSES	RECETTES
TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :	DEPENSES	RECETTES

1641	Emprunts en euros	2000.00	
1313 - 100	Subv. équipt Départements		-14500.00
1318 - 100	Autres subventions d'équipement		-18000.00
1641 - 100	Emprunts en euros		34500.00
<b>TOTAL :</b>		<b>2000.00</b>	<b>2000.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>2000.00</b>	<b>2000.00</b>

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### **Présentation de circuit touristique avec QR Code**

M. CALS et M. SELLES présentent l'opportunité pour la commune de mettre en place un projet de circuit touristique dans le village avec des panneaux associés à des QR Code pour expliquer les informations sur les lieux concernés.

A l'issue de la présentation le conseil donne son accord pour étudier la mise en place de ce projet en lien avec le site de la commune.

La séance est levée à 19h55